



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Santé mentale des jeunes

Question au Gouvernement n° 1353

Texte de la question

SANTÉ MENTALE DES JEUNES

Mme la présidente . La parole est à M. Sébastien Saint-Pasteur.

M. Sébastien Saint-Pasteur . Le 29 janvier, le corps de Tyah, 16 ans, jeune Pessacaise, était retrouvé sans vie. Pendant dix-sept jours, sa famille a vécu dans l'incertitude. À Pessac, dans ma circonscription, nous avons tous mesuré l'épaisseur de cette angoisse : une famille, une ville, un établissement scolaire, le lycée Pape Clément, des milliers d'habitants, d'adolescents, tous espérant un dénouement heureux. Malheureusement, dix-sept jours après sa disparition, sa mort était confirmée, selon toute vraisemblance due à un suicide.

Face à un tel drame, il n'y a pas de mots. J'adresse mes pensées à sa famille, à ses proches.

Ce drame n'est malheureusement pas isolé. Il s'inscrit dans une tendance extrêmement préoccupante. Chez les femmes de moins de 25 ans, la part des décès dus au suicide a doublé en moins de dix ans. La hausse concerne aussi les gestes d'automutilation et les hospitalisations. Les jeunes filles de 15 à 17 ans sont hélas parmi les plus fragiles. Ce constat est connu. Il fait partie de ceux qui ont conduit à faire de la santé mentale une grande cause nationale.

Or nous ne sommes pas à la hauteur : cette cause semble n'être grande qu'en paroles. Les avancées restent trop limitées, trop lentes et les moyens insuffisants. En première ligne, les équipes des établissements scolaires restent parfois sans solution face à une jeunesse en souffrance, faute de réponses suffisamment structurées et de la coordination dont ils auraient besoin. On peine, par exemple, à voir décliner sur le terrain les préconisations issues des assises de la santé scolaire. Il est pourtant urgent d'agir bien plus fort et d'investir massivement dans la prévention.

Madame la ministre de la santé, je ne vous demande pas d'énumérer les annonces qui ont été faites dans le cadre des plans psychiatrie ou des assises de la santé scolaire – la liste est longue ! –, mais de nous parler résultats, progrès, objectifs, méthode. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*) Nous n'avons même plus de délégué interministériel à la santé mentale depuis près d'un mois. Comment contredire ceux qui ne voient dans cette grande cause nationale qu'une grande causerie ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, *ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées* . Les indicateurs montrent que la situation de la santé mentale est d'une telle gravité que le premier ministre a annoncé la semaine dernière qu'il la prenait en charge à son niveau et qu'un comité interministériel se tiendrait bientôt. Vous l'avez souligné, l'implication de plusieurs ministères renforce l'efficacité de cette politique publique.

Vous souhaitez connaître les résultats des actions en faveur desquelles l'État s'est engagé ces dernières années. Les dépenses d'assurance maladie pour la psychiatrie sont passées de 9 milliards d'euros en 2020 à 13 milliards en 2025, ce qui a notamment permis d'augmenter le nombre de professionnels présents sur le terrain : le nombre de psychologues a doublé et le nombre de psychologues conventionnés pour Mon Soutien psy, dispositif qui permet à chacun d'être remboursé de ses séances, est passé de 4 000 en 2024 à 6 700 en 2025. Le nombre de psychiatres a augmenté de 7 % ces dix dernières années.

Ces deux dernières années, les centres médico-psychologiques pour adultes ont bénéficié de 18 millions supplémentaires, ce qui a permis de recruter 300 professionnels de plus. Les CMP pédiatriques ont bénéficié ces trois dernières années de 38 millions supplémentaires et ainsi, de 633 professionnels de plus.

En dépit de ces efforts, la situation reste difficile. J'apporte d'ailleurs tout mon soutien à la famille dont vous avez parlé.

Ma priorité est la santé mentale des jeunes. Nous devons renforcer le repérage et les interventions précoces. Un rapport m'a été remis la semaine dernière et nous engagerons des actions concrètes en conséquence. Le numéro 3114 de prévention du suicide bénéficiera chaque année de 23 millions d'euros de plus. C'est indispensable, tout comme l'est la lutte contre les addictions qui entraînent des troubles psychologiques chez les jeunes.

Mme la présidente . La parole est à M. Sébastien Saint-Pasteur.

M. Sébastien Saint-Pasteur . Les attentes et les besoins sont immenses et nous devons être à la hauteur de ces enjeux. Il faut dépenser plus et mieux pour cette jeunesse qui traverse une période très difficile. *(Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et EcoS.)*

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Saint-Pasteur](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1353

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 février 2026